

PLANÈTE CRA

N°17

Avril 2011



CRATOSPHERE

Avril 2011	Hommes	Femmes	Enfants
<i>Nombre de personnes placées au CRA :</i>	78	15	10

Depuis le 1er janvier 2011 : 465

Destins des personnes placées en Mars

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	24
LIBERE TGI	14
LIBERE FIN RETENTION	6
LIBERE TA	8
LIBERE PREF	5
READMIS SIMPLE	10
DEFERE	5
ASSIGNE TGI	3
REFUS EMBARQUEMENT	5
READMIS DUBLIN	1
LIBERE CA	2
LIBERE ART 13	1

GRADINGUE :

Kadiatou et son époux sont venus en France pour chercher protection. Ils ont fait une demande d'asile qui a été rejetée. Ils ont eu deux enfants qui sont nés en France, Sekou et Aïssata, la petite dernière qui a seulement 3 mois.

Kadiatou a subi la violence de l'excision et si, aujourd'hui plus que jamais, elle ne veut pas retourner dans son pays, c'est pour éviter qu'il n'arrive la même chose à sa petite fille. Elle va alors à la préfecture avec ses deux enfants car elle a pu obtenir un nouvel élément et souhaite retenter sa chance à la loterie de l'asile. A la préfecture, on lui demande d'attendre. Les policiers arrivent et Kadiatou est interpellée avec ses enfants. Elle n'avait pas prévu ça. Pas de quoi se couvrir au cas où la météo serait moins clémente. Pas de passage par la case maison pour récupérer un minimum d'affaires pour les enfants.

La préfecture décide d'envoyer Kadiatou, son garçon de 2 ans et sa fille de 3 mois au centre de rétention de Cornebarrieu. Le trajet durera une dizaine d'heures. Pour venir de Clermont-Ferrand, cela fait beaucoup... pour une petite fille de 3 mois, ça fait beaucoup aussi...

Kadiatou et ses enfants arrivent au centre de rétention à 22h. Elle n'a pas pu prévenir son mari qui était en déplacement. Quand nous la rencontrons le lendemain matin, la priorité est de l'appeler.

Kadiatou verra le juge des libertés et de la détention le jour même. Le magistrat décide à 15h30 de remettre en liberté Kadiatou et ses enfants. Ils auront passé 17h au centre de rétention. Evidemment, ils sont remis en liberté devant le centre, l'administration balade les personnes mais se fiche bien de laisser une maman avec ses jeunes enfants en bordure des pistes de Blagnac.

Marie

Fi de l'Etat de Droit !

Malik est algérien et résident permanent en Espagne depuis 1994. Il purge une peine de quelques mois en France pour ILE (infraction à la législation sur les étrangers.) Après un passage des quelques mois à la maison d'arrêt, il doit retrouver la liberté.

Seulement, en ces temps de disette préfectorale, l'administration ne l'entend pas de cette oreille et lui colle un arrêté de reconduite à la frontière juste une semaine avant sa levée d'écrou.

Expulsez cet étranger, que je ne saurais voir et fi des jurisprudences de la Cour de Cassation et des directives européennes!

Malik connaît ses droits, et fait appel à son avocat depuis la prison.

L'APRF est contesté et annulé deux jours avant sa sortie de prison. De plus, le juge administratif est clair : il y a une injonction pour la Préfecture à délivrer une autorisation provisoire de séjour pour un retour volontaire dans un délai de 7 jours à compter de la levée d'écrou.

Que nenni, que nenni !

Si les promesses n'engagent que ceux qui les croient, il semble que de même, les décisions de justice n'engagent que ceux qui les prononcent...

La Préfecture prend illégalement un second APRF le lendemain du jugement ! On prend les mêmes et on recommence : aucun délai de départ volontaire, et reconduite acharnée.

Je retrouve donc Malik au Centre de Rétention, scandalisé. A une dizaine d'heures près, nous sommes malheureusement hors délai pour contester l'APRF.

De plus, dans la rédaction de cette deuxième mesure d'éloignement, la Préfecture se targue de viser les articles de la directive, notamment du risque de fuite.

Or, comme il a été dit et redit l'administration ne peut se prévaloir d'une directive non transcrite en droit interne pas plus qu'elle ne peut soulever le risque de fuite celui-ci n'étant pas défini par la loi française.

Elle rajoute à son palmarès d'une erreur manifeste d'appréciation puisque à travers la décision du juge administratif de la veille, il avait été démontré que Malik avait des attaches en France, élément que conteste cette 2^{ème} APRF.

Finalement Malik parviendra à obtenir sa réadmission en Espagne non sans avoir eu quelques frayeurs.

Amélie V

Vol Air France Toulouse-Alger du 15 avril 2011

Sur le vol Toulouse Alger du 15 avril 2011 se trouvaient deux femmes, Halima et Lynda ; deux algériennes dont les histoires si différentes se sont rejointes le temps d'un voyage imposé et qui étaient, très loin de penser, quelques heures plus tôt, qu'elles se trouveraient ensemble dans un avion.

Quelques heures plus tôt, Halima était chez elle à Toulouse à attendre son mari. Lynda, était en cours , à la faculté.

Halima a 74 ans, elle en paraît un peu plus. L'an dernier, elle est venue rejoindre son mari qui travaille en France depuis 44 ans. Elle n'avait jamais voulu venir vivre en France, pays si lointain où elle ne connaissait rien ni personne mais avec le mariage de son dernier enfant, elle se serait retrouvée seule à la maison et son état de santé ne le permettait plus. Depuis un moment déjà elle a des problèmes cardiaques et elle n'y voit presque plus. Un de ses yeux est devenu tout blanc. La vieillesse. Elle a donc dû se résigner à quitter le village et ses repères pour se retrouver dans un monde qu'elle ne connaissait pas auprès de son mari qu'elle n'avait jamais autant vu. Finalement ça se passe plutôt bien. Ils ont pris les rendez vous avec les médecins et ont rédigé sa demande de titre de séjour dans les règles.

Au bout de quelques mois, il n'y a toujours pas de réponse alors Halima et son mari s'inquiètent un peu et ils contactent la Préfecture. C'est bon, le titre de séjour est prêt. Elle n'a plus qu'à venir le chercher mais il faut qu'elle n'oublie pas de se munir de son passeport avant de venir.

A leur arrivée à la Préfecture, le passeport est remis et puis subitement le ton change, les sourires s'effacent. En fait, le titre de séjour est refusé. Halima sera conduite au centre de rétention.

- « Mais c'est quoi ça ?

- Ben c'est la prison pour rentrer en Algérie.

-Mais j'attendais la réponse et on m'a dit au téléphone que le titre de séjour était prêt.

-Mais non Madame, ne dites pas de bêtises, votre demande a été refusée, vous avez une OQTF depuis février 2011. Vous ne l'avez pas contesté.

-Ben non puisque je ne l'avais pas reçu.

- Ben ça c'est pas notre problème.

Au centre, c'est la panique. Je ne peux pas laisser faire ça. Halima n'arrive pas à se déplacer correctement. Le mari est injoignable. Elle ne peut pas partir comme ça, sans affaire, sans que personne ne soit au courant.

-Madame, ils vont vous mettre dans un avion tout à l'heure à destination d'Alger. Dans trois heures, vous ne le saviez pas ? Je vais vous trouver un avocat. Si vous refusez d'embarquer, il vous faut quelqu'un pour vous défendre.

Elle me regarde avec ce sourire mélancolique, résigné mais tellement digne. T'inquiètes pas mon petit gars. Les choses sont comme elles sont et tu n'y changera rien. C'est le destin, le mekhtoub. Nous on ne fait pas de vague. Appelle juste mon fils parce qu'il habite à 600 km d'Alger et que je ne connais personne là bas. Le mari est enfin joint au téléphone. Il apportera quelques affaires. Pas de vague. On ne veut pas déranger. C'est comme ça.

C'est Lynda qui m'aide pour traduire ce que dit Halima. Elle est très calme et elle aussi sourit en entendant Halima qui doit lui rappeler sa grand mère m'expliquer quelque chose que je ne comprend pas. Quand nous avons terminé, elle me demande juste presque gênée si l'on peu regarder sa situation à elle.

Lynda a 32 ans. Elle est jeune. Elle est belle. Elle est intelligente. Lynda vit en France depuis 6 ans pour suivre ses études. Elle a validé un master 2 en sciences et technologies, mention spécialisé pour les ingénieurs management de projet puis un master 1 et 2 ingénierie du bâtiment, mécanique et génie civil.

Autant dire que c'est une tronche.

En 2010, problème, sa mère est tombée gravement malade. Lynda a du multiplier les allez retour en Algérie pour s'occuper d'elle. Elle est ensuite tombée malade à son tour et elle n'a pas pu valider son année. La pouasse. Les choses se sont quand même arrangées, elle a pu se réinscrire, elle a produit tous les certificats médicaux pour justifier de ses absences et elle a validé son semestre. Nouveau souci, le Préfet de Charente Maritime a refusé le renouvellement de son titre de séjour et le Tribunal administratif est d'accord, il n'y a pas d'erreur d'appréciation puisque Lynda « ne justifie pas s'être consacrée à ses études lors de l'année 2009-2010 ».

Ce matin du 14 avril, la police est donc venue la chercher à la résidence universitaire où elle réside.

Grand spectacle.

Arrivée à l'aube, en nombre et en tenue d'intervention.

Menaces sur la secrétaire, sur le doyen et sur Lynda à travers la porte qui demande une minute pour se vêtir. Ouvrez la porte immédiatement où on fait appel à un serrurier !

Tout ça devant tout le monde médusé. Quel terroriste se terre t il dans la faculté ? Finalement, Lynda, gênée d'avoir provoqué un tel déploiement de forces de l'ordre ouvre la porte.

Et hop en garde à vue. Menottes-panier à salade sous les protestations des étudiants choqués et les pleurs de la secrétaire affolée.

Du grand cinéma. Elle ne sera pas jetée à la mer comme le voudraient les militants d'un parti d'extrême droite bien connu mais conduite au centre de rétention de Cornebarrieu.

Je la rencontre à 11h avec Halima. Elles sont toutes les deux en face de moi à m'expliquer ce qui s'est passé depuis la veille et je sais déjà que je ne peux absolument rien faire.

Pour Lynda même sentence. Départ à 13h pour Alger et non pour Oran comme elle l'avait demandé. Elle n'en avait pas été informée. Un oubli sûrement. Juste le temps de joindre son ami et la fac pour qu'un double des clés de la chambre lui soit remis et qu'il puisse lui envoyer le plus important de ses affaires par courrier au pays. Son ordinateur, ses photos, ses diplômes, ses habits ! La police ne lui a pas laissé le temps de ramasser ses affaires. Sûrement pour éviter un trouble à l'ordre public dans la Cité U.

On appelle la famille au pays. Lynda hébergera Halima pour ne pas qu'elle se retrouve à la rue en arrivant à l'aéroport d'Alger en pleine nuit.

Elle aussi me regarde m'énerver de cette farce avec un sourire amer. Le même que celui d'Halima, celui des femmes algériennes qui en ont vu d'autres. Et il n'y a rien d'autre à faire ni à dire. A 13 h, elles sont conduites à l'aéroport de Blagnac. Elles embarquent sans histoire, en toute discrétion, pour ne pas participer à tout ce cirque tellement vulgaire.

Elles n'auront opposé à tout ça que leur beauté et leur dignité.

Pablo

GRACHOIR

C'est comment qu'on freine ?

Mais comment vont ils faire ?

Comment vont-ils pouvoir rattraper tout ce temps perdu ?

Cela fait pratiquement deux mois que leurs magnifiques centres de rétention sont presque vides ?

Les 30 000 reconduites pour la fin de l'année ça risque d'être compliqué.

Bien sûr il y a les trains arrivant d'Italie bondés de tunisiens qui permettent de faire tourner un peu le compteur et aident les préfectures du Sud Est à coller à leurs objectifs chiffrés, mais le compte n'y est pas et de toute façon Monsieur Guéant un tantinet bougon, a dit à M Berlusconi que c'est pas du jeu. Si tu les laisses passer vers la France, je les arrête et je te les renvoie et NA !

En cette année préélectorale ou les deux sujets les plus couramment mis en avant par le gouvernement seront et sont déjà l'immigration et l'insécurité tout ça tombe bien mal.

Annoncer chaque fin d'année que l'on reconduit toujours plus d'étrangers irréguliers hors de nos frontières c'est caresser l'électorat dans le sens du poil.

Bien sûr, au regard des plus ou moins 400 000 sans papiers actuellement en France, en reconduire 30 000 par an semble dérisoire.

Bien sûr, en cette période de réduction budgétaire tout azimut et le secteur social amputé d'une grosse partie de ses subventions, dire qu'une reconduite à la frontière coûte en moyenne 19 600 euros peut sembler indigne et stupide.

Mais tout cela n'est qu'affaire de communication.

Il faut agiter les bras de l'épouvantail.

Avec Messieurs **B**esson et **B**ouisson on a les deux plans **B**.

Avec Messieurs **G**éant et **G**uaino on a les deux point **G** donc forcément deux fois plus d'excitation autour des problèmes d'immigration (Tiens, je ne suis pas mécontent de ma trouvaille)

Des familles avec des enfants parfois en bas âge dorment à la rue.

Les tribunaux administratifs, dans leurs jugements, rappellent aux préfets leurs obligations d'hébergement mais ces derniers n'en tiennent aucun cas.

Les structures d'hébergement sont saturées et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile voient leurs budgets diminués de 10%.

La énième réforme de la loi sur l'immigration après de nombreuses navettes entre sénat et parlement va très bientôt être opérationnelle puisque la CMP (commission mixte paritaire vient

Tel un enduit de finition elle viendra boucher les derniers interstices dans lesquels les étrangers prétendant à une régularisation pouvaient encore s'immiscer.

Dans le même temps chaque semaine amène son lot de déclarations et de surenchère.

Cachez moi ces gens qui prient dans les rues de nos villes (2 lieux en France) et ces femmes intégralement voilées (environ 250 personnes).

Monsieur Guéant pense que nous délivrons beaucoup trop de titres de séjour

Que « les français veulent que la France reste la France, que leur mode vie soit respecté » interview le Monde 15 mars 2011 »

Remèdes :

Le nouveau ministre de l'intérieur et de l'immigration qui a semble t'il plein d'idées, a décidé de s'attaquer cette fois directement à l'immigration légale et notamment celle liée au travail.

En voilà une idée qu'elle est bonne !

Allez, on va regarder d'un peu plus près ce qu'il en est de ces étrangers qui arriveraient toujours plus nombreux au point de mettre notre identité nationale et nos valeurs en péril.

La part d'étranger en France rapportée au nombre d'habitant est **de 5,8%** dont **3,8%** sont des ressortissants non européens (source OCDE). **Cela fait de la France un des pays avec le moins d'étrangers en Europe.**

Entre 2002 et 2009 le nombre d'admission au séjour est passée de :

181 078 en 2002
À 193 401 en 2009

Sachant que dans ce laps de temps, en 2004 l'espace Schengen s'est agrandi de nouveaux états membres, supposés forts pourvoyeurs de migrants, il n'y a pas de quoi fouetter un chat !

Pourtant c'est encore trop.

45% des cartes de séjour délivrées en 2010 le sont au titre de **la vie privée et familiale** et **60%** de ces titres sont délivrés pour des **familles de français**.

Ha ces maudits mariages mixtes !

Impossible pour l'administration d'interdire au conjoint de français de venir vivre en France. On peut tout au plus lui imposer de longs mois d'attente pour obtenir un visa, le faire attendre très longtemps pour la délivrance d'un titre de séjour. Lui imposer une période probatoire : *conjoint de français à l'essai* afin de voir si l'union tient le coup, mais il faudra bien le laisser venir et pire le laisser rester.

On peut grappiller aussi un peu sur l'asile, mais là encore on n'est pas maître de tout car cette foutue convention de Genève est terriblement contraignante. Refus d'enregistrer, bornes Eurodac, non droit au travail, pénurie d'hébergement, rendez vous en préfecture à trois mois, tout est bon pour décourager les demandeurs mais ils persistent et ils étaient encore **36 931** à demander protection en 2010. Heureusement l'office français de protection des réfugiés et apatrides ne délivre le statut qu'avec une extrême parcimonie.

Il reste l'immigration, de travail et là encore M GUEANT y a pensé. Malheureusement c'est cette fois-ci dans son propre camp que ça coince. Madame Parisot la patronne du Medef et Mme Lagarde ministre de l'économie lui ont fait remarquer qu'on avait besoin de main d'œuvre et qu'il devait se calmer.

Toute cette communication finit par imprimer sur les plaques sensibles des cerveaux de nos compatriotes. Ainsi une enquête réalisée par la CNCDH et au sein de celle-ci un sondage nous révèlent des points alarmants qui tenteraient à prouver que la France comme beaucoup d'autres pays européens ces derniers mois commence à filer un très mauvais coton et est mûre pour un large plébiscite électoral aux partis xénophobes.

Augmentation de la méfiance à l'égard des musulmans, comme l'année dernière, mais de manière plus marquée.

48% des personnes interrogées estiment que les musulmans forment un groupe à part dans la société (+4 points par rapport à 2009)

74% des personnes interrogées pensent que les Français musulmans sont des Français comme les autres, (- 5 points par rapport à 2009)

Rejet croissant des étrangers, perçus de plus en plus comme des parasites, voire comme une menace ;

56% des personnes interrogées estiment qu'il y a trop d'immigrés en France (+9 points par rapport à 2009)

67% des personnes interrogées estiment que de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale.

Leo

INFO LOI

Dernières Minutes : La CMP (commission mixte paritaire) a fini son arbitrage entre sénat et assemblée concernant l'examen de la loi dite « Besson ». Le dernier très mince espoir de voir cette loi liberticide être amendée sera la saisine du conseil constitutionnel. Nous reviendrons dans le prochain numéro sur les principales régressions de ce texte.

BRÈVE DE GRATTOIR :

(Un jeune tunisien) -« je veux rester en France car c'est mon pays et Sarkozy mon président »

Avant j'avais une carte de France de 1 an mais je ne l'ai pas renouvelée.

QUIZZ ?

Sur les 27 pays de l'Union Européenne quelle place occupe la France pour l'accueil des immigrés ?

10, 15, 20, 5

Réponse : la quinzième place, juste un peu moins que la Suède !

Population étrangère¹ au sein de l'Union européenne

Population étrangère au sein de l'Union européenne
2009

Population totale	Etrangers (en milliers)	Part (en %)
Allemagne	7 175	8,9
Autriche	855	10,4
Belgique	914	8,5
Bulgarie	nd	nd
Chypre	115	15,1
Danemark	263	4,8
Espagne	5 345	11,7
Estonie	220	16,5
Finlande	104	2,0
France	3 127	5,1
Grèce	813	7,5
Hongrie	59	0,6
Irlande	509	11,4
Italie	3 741	6,3
Lettonie	359	15,9
Lituanie	19	0,6
Luxembourg	210	43,5
Malte	12	2,8
Pays-Bas	603	3,7
Pologne	43	0,1
Portugal	373	3,5
République tchèque	112	1,1
Roumanie	25	0,1
Royaume-Uni	4 297	7,1
Slovaquie	8	0,1
Slovenie	22	1,1
Suède	362	5,2
Union européenne à 27	29 693	6,1

¹ Tous les ressortissants non nationaux intra et extra UE

